



## Déclaration liminaire de l'UNSA ITEFA CTM du 26 février 2013

Les organisations syndicales sont convoquées aujourd'hui pour un CTM avec 5 points inscrits à l'ordre du jour : 2 pour avis dont l'entretien professionnel, 3 pour information, qui marquent la mise en place des annonces principales du Ministre lors du CTM du 14 décembre 2012 dont celui du dossier des contrôleurs du travail, dans l'attente du résultat de la saisine du conseil constitutionnel par les parlementaires de l'opposition!

*Toutefois, malgré ce contre temps, elle reconnaît une première avancée dans les documents soumis à la discussion qui reprennent les propositions faites par le Ministre sur cette volonté d'unifier l'inspection du travail, d'y intégrer les CT comme l'ensemble des IT européennes mais elle ne pourra pas accepter qu'une telle scission soit faite entre les CT : l'ensemble du corps a toujours travaillé et continuera à le faire pour que notre ministère soit fort dans un environnement de travail souvent aberrant à condition que les postes en section, sur l'emploi, les services régionaux de contrôle et les métiers supports soient reconnus égaux entre eux et représentatifs du corps de l'IT.*

L'UNSA ITEFA réaffirme sa volonté de voir la conclusion de ce PTE sur la mandature actuelle.

*L'UNSA ITEFA veillera particulièrement aux dispositions transitoires, aux projets de textes soumis aujourd'hui et aux programmes notamment pour qu'enfin ses revendications connaissent un aboutissement dans cette réorganisation impactant l'ensemble des services et qu'aucun agent ne reste au « bord du chemin ». Elle rappelle que deux étapes sont à franchir concomitamment : la mise en extinction du corps et ensuite seulement la revalorisation indiciaire que sont en droit d'attendre tous les contrôleurs du travail. Enfin, elle demande l'organisation rapide de l'examen professionnel pour 2013.*

*Toutefois, entre ce début de réponse statutaire et la réalité de l'ensemble corps des CT, cette « scission » incompréhensible et inacceptable entre « en section » et « hors section » pose des questions prégnantes, qui doivent être résolues rapidement pour traiter également tous les CT soit par un plan complémentaire, soit par des dispositions transitoires permettant de régler des questions « vitales », en attendant la résorption totale du corps de contrôleur du travail .*

*Pour l'UNSA ITEFA, il ne saurait être question «d'occulter» qu'ils ont suivi le même parcours, qu'ils ont eu la même formation, qu'ils ont été affectés et/ou « sollicités » pour occuper des postes sur l'emploi, la formation professionnelle ou les fonctions supports dont l'informatique, au gré des politiques gouvernementales, des « modernisations » voulues par les pouvoirs publics et des besoins structurels en découlant.*

**Mais, enfin, quoiqu'en pensent certains « esprits chagrins »,  
L'UNSA –ITEFA continuera à se battre  
pour que tous les CT et les IT soient unifiés au sein d'un même corps,  
celui de l'IT  
afin de faire vivre nos valeurs républicaines de défense du Travail et de l'Emploi.**